

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
25 février 2008  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 25 février 2008, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux effectués par le Conseil de sécurité sous la présidence de l'Indonésie au mois de novembre 2007 (voir annexe), établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) R. M. Marty M. Natalegawa



**Annexe à la lettre datée du 25 février 2008 adressée  
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant  
permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux effectués par le Conseil  
de sécurité sous la présidence de l'Indonésie  
(novembre 2007)**

**Introduction**

En novembre 2007, sous la présidence de l'Indonésie, le Conseil de sécurité a tenu 26 séances dont 12 consultations plénières, deux séances privées, trois débats publics, deux séances d'information et une séance privée. Le Conseil a adopté deux résolutions, publié deux déclarations du Président et établi quatre déclarations à l'intention de la presse.

Le Conseil de sécurité a adopté son programme de travail du mois à sa première consultation tenue le 2 novembre sous la présidence de l'Indonésie avant que le Président du Conseil n'en révèle la teneur à la presse.

Le Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie, N. Hassan Wirajuda, a présidé un débat public sur le rôle des organisations régionales et sous-régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales le 6 novembre.

**Afrique**

**Région des Grands Lacs : nord de l'Ouganda**

L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour les zones touchées par l'Armée de résistance du Seigneur, l'ancien Président du Mozambique, Joaquim Chissano, a rendu compte au Conseil des récents pourparlers entre l'Armée de résistance du Seigneur et le Gouvernement ougandais et du processus de paix de Juba lors de consultations plénières le 13 novembre. Le Président a fait une déclaration à la presse, indiquant que les membres du Conseil étaient encouragés par les progrès enregistrés jusqu'alors et par l'amélioration de la sécurité et de la situation humanitaire dans le nord de l'Ouganda. Ils réaffirmaient leur soutien à un règlement négocié et leur espoir de voir le processus de paix aboutir rapidement. Ils soulignaient que la communauté internationale et le Gouvernement ougandais se devaient de tirer le meilleur parti du processus de paix pour continuer d'améliorer les conditions de vie dans le nord de l'Ouganda. Ils réaffirmaient également que les auteurs de graves violations des droits de l'homme et du droit international devaient être traduits en justice et exhortaient l'Armée de libération du Seigneur à relâcher immédiatement femmes, enfants et autres non-combattants.

**Éthiopie et Érythrée**

Le 13 novembre, le Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité du Département des opérations de maintien de la paix, Dmitry Titov, a présenté un exposé au Conseil dans le cadre de consultations

plénières sur l'Éthiopie et l'Érythrée, à l'issue desquelles les membres du Conseil de sécurité se sont entendus sur une déclaration du Président (S/PRST/2007/43), dans laquelle le Conseil demandait instamment aux parties de prendre des mesures concrètes pour appliquer la décision de la Commission relative à la délimitation de la frontière et de se conformer pleinement aux dispositions des Accords d'Alger et aux résolutions antérieures du Conseil ainsi qu'aux déclarations de son président, notamment sur la question de la démarcation. Il appelait en outre les parties à s'abstenir de recourir à la force, à normaliser leurs relations, à promouvoir la stabilité entre elles et à jeter les bases d'une paix durable dans la région. Le Conseil se félicitait par ailleurs des opérations de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée.

### **Soudan**

Le 14 novembre, lors de consultations plénières, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Marie Guéhenno, a fait pour le Conseil le point des préparatifs du déploiement de l'opération hybride Union africaine-Organisation des Nations Unies au Darfour (MINUAD).

Le 27 novembre, le Conseil de sécurité a tenu un débat suivi de consultations sur le Soudan. Au cours du débat auquel a participé le Représentant permanent du Soudan, le Conseil a entendu des exposés de l'Envoyé spécial, Jan Eliasson, et du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. Le Conseil a fait le point de l'évolution de la situation politique et des préparatifs en vue du transfert des pouvoirs de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) à la MINUAD.

L'Envoyé spécial a souligné que la situation humanitaire et politique et les conditions de sécurité influencent sur le déploiement de l'opération de maintien de la paix, avant d'ajouter que les problèmes humanitaires et de sécurité continuaient de s'aggraver.

Il a indiqué que les discussions avaient contribué aux efforts déployés par le facilitateur en faveur d'une concertation entre toutes les parties. Il espérait que celles qui s'étaient tenues en marge du processus s'y rallieraient avec le concours des États Membres. Les opérations d'assistance humanitaire et de maintien de la paix entraînaient des dépenses considérables et il était indispensable de créer un climat politique favorable au succès de l'opération. L'Envoyé spécial a réitéré qu'il importait que les groupes de la société civile participent aux pourparlers et remercié le Conseil et le Soudan de leur action dans ce sens.

Le Secrétaire général adjoint a dit que le processus de déploiement de la MINUAD en était à un tournant et qu'il y avait un bon nombre de questions à régler dont tout d'abord celle de la sécurité et de la situation humanitaire sur le terrain, suivie des problèmes fondamentaux liés à la constitution des forces de la MINUAD, à la détermination finale de sa composition et aux divers obstacles créés par le Gouvernement soudanais pour entraver son déploiement.

Il a en outre indiqué que les premiers éléments du dispositif d'appui renforcé à la Mission de l'Union africaine au Soudan étaient déjà en place, dont une unité de police constituée de 140 agents originaires du Bangladesh et une unité du génie composée de 135 personnes venant de Chine. Une deuxième unité de police constituée était en principe attendue le 15 décembre 2007, et la plupart des officiers

d'état-major devaient avoir rallié le quartier général de la force et le PC de secteur, à la fin du mois de décembre au plus tard.

À l'issue de cette intervention, les représentants des 15 pays membres du Conseil ont tous déclaré qu'il fallait que des progrès soient réalisés sur les plans politique, humanitaire et de la sécurité pour que le déploiement de la MINUAD soit couronné de succès. La plupart des intervenants se sont inquiétés de la dégradation des conditions de sécurité et de la situation humanitaire, des entraves au déploiement de la MINUAD et du manque de cohésion entre les groupes rebelles. Les membres du Conseil ont également souligné qu'il fallait que le Gouvernement soudanais coopère davantage au déploiement de la MINUAD.

### **Somalie**

Le 19 novembre, lors de consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Haile Menkerios, sur l'évolution de la situation en Somalie. Le Président du Conseil, dans une déclaration orale à la presse, a fait part de la vive préoccupation que causait aux membres du Conseil la détérioration de la situation politique et humanitaire et des conditions de sécurité dans le pays. Il a indiqué que les membres avaient également souligné la nécessité de continuer à se pencher sur la possibilité de déployer une force de maintien de la paix des Nations Unies dans le cadre d'une stratégie intégrée et élargie de l'ONU en Somalie. Les membres du Conseil ont également invité toutes les parties prenantes somaliennes à renoncer à la violence et à engager un processus de paix sans exclusive et manifesté leur soutien au Représentant spécial du Secrétaire général, Ahmedou Ould Abdallah, qui s'employait à favoriser le dialogue, les consultations et la réconciliation ainsi qu'aux institutions fédérales de transition qui œuvraient à l'application des dispositions de la Charte fédérale de transition et des conclusions du Congrès de réconciliation nationale. Le Conseil a également témoigné son appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie et souligné la nécessité de continuer à prendre les dispositions nécessaires pour pouvoir éventuellement déployer une force de maintien de la paix des Nations Unies dans le cadre d'une stratégie intégrée et renforcée de l'ONU en Somalie et fournir une assistance internationale à cette zone.

### **République démocratique du Congo**

À la suite de la signature d'un communiqué conjoint par les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda le 9 novembre à Nairobi, le Conseil s'est entendu sur une déclaration du Président (S/PRST/2007/44), rendue publique le 21 novembre. Le communiqué conjoint portait sur l'approche commune à adopter pour mettre fin à la menace à la paix et la stabilité des deux pays et de la région des Grands Lacs, en particulier le règlement définitif du problème des groupes armés illégaux dans l'est de la République démocratique du Congo.

Dans la déclaration du Président, le Conseil a noté que le communiqué marquait une étape importante vers le règlement définitif du problème des groupes armés illégaux, en particulier les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), les ex-FAR/Interahamwe et la milice dissidente de Laurent Nkunda, et exigé à nouveau que ces groupes déposent les armes et participent volontairement et sans conditions préalables au processus de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réintégration. Le Conseil a également encouragé les autorités de

la République démocratique du Congo et du Rwanda à honorer pleinement les engagements qu'elles avaient pris dans le communiqué et à poursuivre leur coopération en vue de résoudre leurs problèmes de sécurité communs. Il a souligné qu'il était disposé à faciliter et à soutenir la mise en œuvre de ces engagements, en particulier par la prise de mesures contre de nouvelles personnes et entités, y compris les FDLR et les ex-FAR/Interahamwe, conformément aux résolutions 1596 (2005) et 1649 (2005).

Le 29 novembre, le Conseil a tenu une réunion avec les pays qui fournissent des contingents à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, suivie de consultations plénières. Au cours de ces consultations, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, William Lacy Swing.

### **Burundi**

Le 28 novembre, le Conseil a entendu un exposé du Facilitateur du processus de paix au Burundi et Ministre de la sûreté et de la sécurité de l'Afrique du Sud, Charles Nqakula, lors d'une séance publique sur le Burundi. Dans son exposé, le Facilitateur a indiqué entre autre que l'Accord général de cessez-le-feu signé par le Gouvernement burundais et le Parti pour la libération du peuple hutu-Forces nationales de libération (Palipehutu-FNL) le 7 septembre 2006 prévoyait l'amorce du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion dans les 72 heures qui suivaient la signature. Il a indiqué que cela ne s'était certes pas produit, mais qu'il y avait à présent des combattants du Palipehutu-FNL qui étaient disposés à se soumettre au processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et qu'il fallait de l'aide pour démarrer le processus et le mener à bien.

Il a également signalé qu'il entendait, avec l'aide de la communauté internationale et en coordination avec la direction politique de la médiation, régler certains problèmes politiques qui s'étaient posés dans la recherche de la paix au Burundi, tâche qui serait plus facile si les dirigeants des FNL revenaient au Burundi dans cette optique. Il a exhorté l'Organisation des Nations Unies à superviser le désarmement et la réinsertion des FNL de manière à ce que le programme de facilitation puisse être mené à bien.

À l'issue de l'exposé, le Président du Conseil a donné lecture d'une déclaration à la presse sur laquelle les membres du Conseil s'étaient déjà entendus et dans laquelle ils saluaient le rôle joué par le Facilitateur, l'Initiative régionale, l'Union africaine et le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi en faveur du processus de paix dans ce pays. Ils se félicitaient également du rôle de la Commission de consolidation qui aidait le Burundi à parvenir à une paix et à une stabilité durables. Ils louaient par ailleurs les efforts que déployait le Gouvernement pour favoriser le dialogue, la réconciliation nationale et l'harmonie sociale au Burundi et engageaient tous les acteurs politiques qui s'y trouvaient à continuer de faire preuve de l'esprit de consensus et d'ouverture qui leur avait permis de réussir la transition dans leur pays.

## **Asie et Moyen-Orient**

### **Liban**

Le Conseil a, lors de consultations plénières, le 5 novembre, entendu un compte rendu de l'Envoyé spécial, Terje Roed-Larsen, concernant le récent rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006) ayant trait au Liban (S/2007/641). Le Secrétaire général y déclarait que le dialogue politique devait aboutir à l'élection d'un nouveau président avant la date limite du 24 novembre 2007 prévue par la Constitution. Il s'y disait également préoccupé par le fait que la plupart des partis politiques libanais se préparaient apparemment à une détérioration de la situation.

À l'issue des consultations, les membres du Conseil se sont entendus sur les éléments d'une déclaration orale du Président du Conseil à la presse. Dans cette déclaration, les membres du Conseil soulignaient que des élections présidentielles libres et régulières, conformes à la Constitution libanaise, devaient se tenir sans ingérence ni influence étrangères. Ils réaffirmaient également que le règlement par toutes les parties de l'ensemble des questions politiques devait reposer sur le dialogue national et la réconciliation.

### **Afghanistan**

À la suite de l'attentat-suicide dont a été victime, le 6 novembre, une délégation parlementaire en visite à Baghlan, dans le nord de l'Afghanistan, le Président du Conseil de sécurité a, avec l'assentiment des membres du Conseil, donné lecture le 8 novembre d'une déclaration à la presse dans laquelle les membres du Conseil condamnaient dans les termes les plus vifs l'attentat-suicide qui avait fait plusieurs morts à Baghlan. Ils y notaient qu'il s'agissait là de l'un des attentats terroristes les plus meurtriers survenus en Afghanistan au cours des dernières années et demandaient instamment aux autorités afghanes de tout faire pour en traduire les auteurs et commanditaires en justice. Ils y réitéraient à nouveau leur préoccupation devant la menace croissante que les Taliban, Al-Qaida, des groupes armés illégaux, des criminels et des narcotrafiquants faisaient peser sur la population locale, les forces de sécurité nationales, les forces militaires internationales et les groupes fournissant une assistance internationale et réaffirmaient qu'aucun acte terroriste ne pouvait faire reculer la paix, la démocratie et la reconstruction en Afghanistan, soutenues par le peuple et le Gouvernement afghans ainsi que la communauté internationale.

### **Myanmar**

Le 13 novembre, le Conseil a tenu un débat sur le Myanmar au cours duquel il a entendu un exposé du Conseiller spécial du Secrétaire général, Ibrahim Gambari, sur sa récente visite dans le pays et la région. Des délégations des pays concernés, dont le Japon, le Myanmar et Singapour, ont également participé au débat à l'issue duquel le Conseil a tenu des consultations plénières qui ont abouti à un accord entre les membres sur des éléments d'information concernant la situation au Myanmar que le Président du Conseil devait présenter oralement à la presse.

Le 14 novembre, les membres du Conseil se sont entendus sur une déclaration officielle à la presse contenant les mêmes éléments d'information que ceux de la déclaration orale faite par le Président la veille. Dans la déclaration officielle, les

membres du Conseil se sont, entre autres, félicités de la mission du Conseiller spécial du Secrétaire général et ont réaffirmé qu'ils étaient favorables à la poursuite des efforts du Secrétaire général et de son envoyé spécial. Ils ont réitéré les attentes du Conseil de sécurité, telles qu'elles figuraient dans la déclaration de son président en date du 11 octobre 2007. Ils ont souhaité que l'Envoyé spécial retourne le plus tôt possible au Myanmar et encouragé le Gouvernement à coopérer pleinement avec l'ONU, conformément à ses engagements. Ils ont également confirmé qu'ils entendaient continuer à suivre de très près l'évolution de la situation au Myanmar.

### **La situation au Moyen-Orient**

Le 30 novembre, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Le Secrétaire général adjoint a fait aux membres du Conseil un compte rendu de la conférence d'Annapolis qui avait permis au Premier Ministre israélien, Ehud Olmert, et au Président palestinien, Mahmoud Abbas, de parvenir à un accord en vertu duquel ils acceptaient d'ouvrir immédiatement et en toute bonne foi des négociations bilatérales en vue de conclure un traité de paix qui réglerait l'ensemble des problèmes en suspens sans exception avant la fin de 2008; acceptaient de créer un comité directeur commun qui se réunirait en permanence; et prenaient l'engagement de mettre, sans plus tarder, en œuvre leurs obligations respectives dans le cadre de la feuille de route. Le Secrétaire général adjoint a indiqué que la conférence d'Annapolis avait aussi été l'occasion d'un débat approfondi sur le soutien international au renforcement des capacités institutionnelles de l'Autorité palestinienne, ouvrant ainsi la voie à la prochaine Conférence de Paris dans le cadre des préparatifs de laquelle le Premier Ministre palestinien, Salam Fayyad, avait distribué un résumé du plan de réforme et de développement palestinien pour 2008-2010, qui était la preuve à la fois d'une discipline budgétaire et d'une volonté politique de réforme. Il définissait également l'aide qu'Israël et la communauté internationale devaient apporter à l'Autorité palestinienne.

Le Secrétaire général adjoint a également indiqué que le Secrétaire général se réjouissait à la perspective de voir Robert Serry des Pays-Bas assumer les fonctions de coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et devenir son Représentant personnel auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne.

Se référant à la situation au Liban, il a indiqué que c'était la sixième fois en deux mois qu'une session parlementaire visant à élire un nouveau président était différée, en dépit d'intenses efforts diplomatiques, d'une médiation constante et d'une visite du Secrétaire général.

S'agissant de la reconstruction du camp de réfugiés palestiniens de Nahr el-Bared, estimée à 200 millions de dollars, il a signalé que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient n'avait reçu que 28 millions de dollars sur les 54 millions qu'il avait demandés dans son appel d'urgence pour répondre à des besoins immédiats et à plus long terme.

## **Europe**

### **Bosnie-Herzégovine**

À l'issue de consultations approfondies tenues les 15 et 16 novembre, le Conseil a décidé que la séance du 16 novembre sur la question de la Bosnie-Herzégovine serait une séance privée qui se tiendrait à huis clos. C'est ainsi que, le 16 novembre, les membres du Conseil et Nikola Spiric, Président par intérim du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, Miroslav Lajcak, Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, et les représentants du Portugal (au nom de l'Union européenne) et de la Serbie ont procédé à un échange de vues. Le 21 novembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1785 (2007), par laquelle il autorisait les États Membres, agissant par l'intermédiaire de l'Union européenne ou en coopération avec elle, à créer, pour une nouvelle période de 12 mois, une force multinationale de stabilisation (EUFOR) qui succéderait juridiquement à la SFOR sous une structure de commandement et de contrôle unifiée.

## **Questions thématiques**

### **Cour internationale de Justice**

Le Conseil a tenu le 2 novembre, au titre de l'examen du point intitulé « Exposé du Président de la Cour internationale de Justice », une séance privée au cours de laquelle ses membres ont entendu un exposé de la juge Rosalyn Higgins, Présidente de la Cour internationale de Justice, avec laquelle ils ont eu un échange de vues.

### **Rôle des organisations régionales et sous-régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales**

Le 6 novembre, le Conseil a tenu un débat public sur le rôle des organisations régionales et sous-régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, présidé par le Ministre indonésien des affaires étrangères, N. Hassan Wirajuda. Le Secrétaire général, qui y assistait, a fait une déclaration et plus de 40 autres orateurs y ont également participé, dont des représentants d'organisations régionales et sous-régionales invités.

Dans sa déclaration, le Secrétaire général a indiqué que les partenariats de l'ONU avec les organisations régionales et sous-régionales n'avaient jamais été aussi forts et dynamiques et qu'il était déterminé à contribuer au renforcement des capacités de ces dernières afin qu'elles puissent mener à bien des opérations de prévention des conflits, de rétablissement et de maintien de la paix dans leurs régions respectives.

Le Secrétaire général a cité notamment l'Opération de maintien de la paix hybride Union africaine-Nations Unies et la médiation politique au Darfour ainsi que la coopération avec l'Union européenne pour la protection des civils au Tchad et en République centrafricaine, ainsi que les activités menées par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sur le Myanmar, entre autres partenariats établis dans le courant de l'année. D'autres partenariats avaient également été instaurés avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Organisation du



Traité de l'Atlantique Nord, l'Organisation des États américains, l'Organisation de la Conférence islamique et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Grâce à cette coopération, l'ONU avait pu réagir plus promptement lorsqu'une crise avait éclaté et plus efficacement lors de la phase de consolidation de la paix.

À l'issue du débat thématique, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2007/42), dans laquelle il reconnaissait le rôle important joué par les organisations régionales et sous-régionales dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits et invitait tous les États Membres à contribuer à renforcer les capacités de ces organisations afin de leur donner les moyens de traiter des questions liées au maintien de la paix et de la sécurité internationales, en mettant l'accent sur l'importance du rôle qu'elles jouent dans le maintien et la consolidation de la paix, la lutte contre le terrorisme et les armes illicites et dans d'autres interventions collectives. Le Conseil réaffirmait également que la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales lui avait été assignée par la Charte, reconnaissait que les organisations régionales étaient bien placées pour appréhender les causes profondes de conflits locaux et pouvaient aider à les prévenir et à les régler et encourageait les organisations régionales et sous-régionales à intensifier la coopération entre elles. Il soulignait que la contribution des organisations régionales et sous-régionales devait s'inscrire dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Il rappelait également qu'il était déterminé à renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et ces organisations et se félicitait à cet égard des mesures récentes de coopération entre l'ONU, l'Union africaine et l'Union européenne.

### **Exposés des présidents des organes subsidiaires**

Le 14 novembre, le Conseil a tenu un débat public au cours duquel il a entendu des exposés des présidents de trois de ses organes subsidiaires, à savoir le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, le Comité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste et le Comité créé par la résolution 1540 (2004) concernant la non-prolifération des armes de destruction massive.

Prenant la parole au nom des présidents de ces trois organes, l'Ambassadeur Johan Verbeke (Belgique) a déclaré que les trois comités s'efforçaient d'entretenir des relations de travail étroites, tant directement que par le biais de leurs groupes d'experts respectifs qui avaient par exemple effectué des visites conjointes dans différents pays. La stratégie commune pour aider les États qui ne présentaient jamais de rapports ou tardaient à les soumettre était élaborée conjointement. Les trois organes subsidiaires reconnaissaient qu'il leur importait de partager leurs informations et analyses et de collaborer étroitement à mesure qu'ils développaient leurs relations avec d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes. Les trois groupes d'experts coopéraient également dans le cadre de l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme. C'était certes aux États Membres qu'incombait la responsabilité première de satisfaire aux obligations découlant des résolutions du Conseil de sécurité, mais l'interaction avec eux était jugée essentielle.

En sa qualité de Président du Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban, l'Ambassadeur Verbeke a dit que le régime des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban établi par la résolution 1267 (1999) continuait d'être un instrument puissant dans la lutte contre les actes de terrorisme fomentés et menés par ces deux groupes. Bien que le Comité se soit employé au cours des six derniers mois à améliorer la qualité de la liste récapitulative et soit déterminé à poursuivre ses efforts dans ce sens, il fallait que tous les États accroissent leur appui et leur assistance au Comité et à l'Équipe de surveillance. Le Comité continuait d'essayer de trouver des moyens d'entretenir un dialogue plus mutuellement bénéfique avec les États, notamment par le biais de séances publiques d'information tenues par le Président, de visites dans certains pays, de réunions avec des représentants d'États Membres et d'une coopération avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales.

Prenant la parole en sa qualité de Président du Comité concernant la lutte antiterroriste, l'Ambassadeur Ricardo Alberto Arias (Panama) a indiqué que le Comité avait divisé ses activités en trois catégories, à savoir le suivi et la promotion de l'application de la résolution 1373 (2001); la fourniture d'assistance technique; et la pleine application de la résolution 1624 (2005). En ce qui concerne la résolution 1373 (2001), le Comité a continué d'analyser les évaluations préliminaires de son application par chaque État Membre. Le Comité a tenu sa cinquième session spéciale avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales à Nairobi du 29 au 31 octobre 2007. L'intervenant a estimé qu'il s'agirait surtout à l'avenir d'entretenir une coopération dynamique avec les États dans le domaine tant du suivi que de l'assistance. Le mandat de la Direction exécutive du Comité concernant la lutte antiterroriste expirant à la fin de l'année, il a encouragé les États Membres à lui faire part de leurs idées à cet égard pour que le Conseil les examine.

En sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1540 (2004), concernant la non-prolifération des armes de destruction massive, l'Ambassadeur Peter Burian (Slovaquie) a indiqué que le Comité avait adopté de nouvelles mesures visant à accélérer le processus d'établissement de rapports. Un débat thématique tenu en octobre 2007 avait fait ressortir la nécessité de recourir dans le cadre des activités de sensibilisation du Comité à une approche graduelle et permis de déterminer que les activités futures seraient moins axées sur la question de l'établissement des rapports et davantage sur celle de l'assistance à fournir aux États pour qu'ils appliquent pleinement la résolution. On s'était évertué dans toutes les activités de sensibilisation à expliquer aux États Membres qu'il leur fallait être plus précis dans leurs demandes d'assistance pour qu'il soit plus facile de les faire cadrer avec les offres.

### **Protection des civils dans les conflits armés**

Le 20 novembre, le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur la protection des civils dans les conflits armés auquel ont assisté le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, John Holmes. Des représentants de 33 pays membres et non membres du Conseil y ont également pris part et fait des déclarations à cette occasion.

Dans ses observations liminaires, le Secrétaire général a déploré que, partout dans le monde, les civils continuent d'être victimes de violences graves pendant les conflits. Il a demandé instamment au Conseil de créer un groupe de travail pour

assurer leur protection. Soulignant que c'était sur le terrain que la parole du Conseil devait avoir le plus grand poids, il a rappelé que c'était en ce même jour qu'avait débuté en 1945 le procès des grands criminels de guerre à Nüremberg (Allemagne). Soixante-deux ans plus tard, les civils continuaient de payer un lourd tribut dans les conflits qui sévissaient au Soudan, en Afghanistan et en Iraq. Dans ces conflits, des femmes, des fillettes, des jeunes garçons et des hommes étaient victimes de violations inadmissibles du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme.

Présentant le rapport du Secrétaire général consacré à ce sujet (S/2007/643), le Secrétaire général adjoint a indiqué que les mesures spécifiquement recommandées dans le rapport permettraient au Conseil d'examiner plus systématiquement les questions liées à la protection des civils. Il a estimé que les attaques-suicides, qui étaient un élément d'un nombre croissant de conflits, étaient extrêmement troublantes parce qu'elles prenaient délibérément pour cibles les civils. Il a ajouté que ce qui était certain en revanche, c'était que toute riposte militaire devait respecter le droit international humanitaire, ainsi que la dignité humaine et culturelle de ceux qui étaient déjà exposés aux dangers. Le rapport du Secrétaire général contenait un certain nombre de propositions sur la manière d'appliquer le droit international humanitaire dans les situations de guerre asymétrique, notamment l'emploi de munitions à dispersion.

Le Secrétaire général adjoint a indiqué également qu'il faudrait envisager de renvoyer les cas de viol et autres formes de violence sexuelle graves aux instances nationales, locales et régionales compétentes. Le Conseil devrait rechercher des moyens novateurs d'aider les États à traduire en justice les auteurs de violences sexuelles, par exemple en créant des mécanismes judiciaires ad hoc. Le rapport du Secrétaire général prévoyait également l'adoption de mesures de protection juridiques plus musclées en faveur du personnel des organismes d'aide humanitaire, contre lesquels les attaques ne cessaient de se multiplier. Il était également nécessaire de résoudre les problèmes concernant le logement, les terres et la propriété au tout début d'un conflit pour éviter que les litiges qui en découlent ne débouchent sur la violence.

La plupart des intervenants sont convenus de la nécessité impérieuse de protéger les civils de manière plus efficace, systématique et active.

### **Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie**

Le 28 novembre, le Conseil a, par la résolution 1786 (2007), nommé Serge Brammertz Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

## **Autres activités**

### **Rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale**

Le 12 novembre, la présidence du Conseil a présenté le rapport du Conseil qui couvrait la période allant du 1<sup>er</sup> août 2006 au 31 juillet 2007 lors d'une séance de l'Assemblée générale. Le représentant de l'Indonésie a, entre autres, signalé que le Conseil avait tenu 224 séances officielles dont 184 publiques, ainsi que 22 réunions avec les pays fournissant des contingents.

Le Conseil a tenu 192 séances de consultation plénière et adopté 71 résolutions et 52 déclarations de son président. Le Président du Conseil a également reconnu l'importance d'adopter des méthodes de travail efficaces et continué à améliorer son efficacité et sa transparence. La participation d'États non membres du Conseil aux divers débats publics a été rendu possible et les membres du Conseil ont également continué de s'intéresser à la question de l'examen du mandat du Conseil au sein du comité spécial compétent.

#### **Atelier de Tarrytown**

Les 15 et 16 novembre, des représentants de pays membres du Conseil, notamment des pays nouvellement élus, ont participé au cinquième atelier annuel des membres nouvellement élus du Conseil de sécurité organisé au Centre de conférence de Tarrytown par la Mission permanente de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies en coopération avec le Center on International Organization de l'Université Columbia, la Division des affaires du Conseil de sécurité du Secrétariat et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche dans le but d'aider les membres nouvellement élus à se familiariser avec la pratique, les procédures et les méthodes de travail du Conseil pour qu'ils puissent être tout de suite opérationnels.

#### **Mission du Conseil de sécurité au Timor-Leste**

Le Conseil de sécurité a envoyé au Timor-Leste, du 24 au 30 novembre 2007, une mission conduite par l'Ambassadeur Dumisani Kumalo (Afrique du Sud) afin de lui permettre notamment d'avoir des discussions et des échanges de vues avec les autorités timoraises sur les moyens d'aider le pays à se doter des capacités nécessaires pour tirer parti des progrès accomplis jusque-là sur le plan notamment de la sécurité et de la démocratie, et de souligner l'engagement à long terme de la communauté internationale en faveur de la stabilisation et du développement du Timor-Leste et la nécessité pour ses partenaires bilatéraux et multilatéraux de continuer à appuyer les efforts déployés par les Timorais pour parvenir à l'autosuffisance.

#### **Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien**

Le 29 novembre, le Représentant permanent de l'Indonésie a, au nom des membres du Conseil, fait une déclaration à l'occasion de la réunion extraordinaire tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Dans sa déclaration, il a notamment indiqué que cette journée offrait l'occasion à la communauté internationale de réfléchir au rôle qu'elle devait jouer ainsi qu'aux contributions qu'elle devait apporter à la réalisation de l'objectif de deux États. C'était à l'occasion de cette journée que la communauté internationale réaffirmait son engagement en faveur du peuple palestinien et de l'établissement d'un État palestinien indépendant et souverain.

Il a indiqué également que le Conseil de sécurité reconnaissait qu'il fallait absolument mettre un terme au conflit israélo-palestinien, pour contribuer à la sécurité et à la stabilité au Moyen-Orient et instaurer un processus dont l'objectif serait la création d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable comme

l'envisagent la Feuille de route et l'initiative de paix arabe, ainsi que l'Accord conjoint annoncé à Annapolis.

À cet égard, il a ajouté que le Conseil avait souligné l'importance de la conférence des donateurs qui devait se tenir à Paris le 17 décembre dans le prolongement de la conférence d'Annapolis pour mobiliser ces derniers et apporter un soutien financier et politique à l'Autorité palestinienne en vue de l'édification d'un État palestinien viable et prospère.

Il a conclu que selon la Charte, c'était au Conseil qu'incombait la responsabilité d'aider la Palestine à parvenir à une paix durable et à maintenir la paix et la sécurité dans la région. Le Conseil resterait donc activement saisi de la question.

---